

Rapport revu en séance du Comité consultatif

POINT 5.

CADRE DE TRAVAIL DES GROUPES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX MENANT À LA CONCRÉTISATION DU PROJET

5.1 Objectifs pour les groupes de travail

Objectifs visés pour ce point : Valider les objectifs de travail. Recommander l'adoption des objectifs de travail.

Mise en contexte :

Démarche réalisée : Une question à l'étude a été soumise au Comité consultatif. De la rétroaction et des commentaires ont été reçus de la part des membres.

Mandat des groupes de travail : Les groupes de travail doivent travailler sur des thèmes précis ayant été identifiés par le Comité consultatif.

Thème : C'est un sujet sur lequel porte une réflexion et autour duquel s'organise une action. Ce thème sera traité par un groupe de travail.

Objectifs de travail : Ce sont des énoncés d'action qui traduisent ce qui doivent être réalisés aux termes des travaux des groupes de travail.

Grand livrable : Aux termes de leurs travaux, chaque groupe de travail soumettra au Comité consultatif ses recommandations en lien avec le thème traité.

Objectifs communs à l'ensemble des groupes de travail :

1. Analyser l'état des lieux **et des recherches/études probantes** (ce qui se fait/existe à l'UQO et ailleurs).
2. Effectuer des analyses comparatives avec ce qui se fait dans d'autres établissements pour en dégager les meilleures pratiques et en identifier les conditions de succès.
3. Proposer des actions et solutions concrètes (Quoi-Pourquoi-Comment-À qui-Par qui)
4. Proposer des mesures de mise en œuvre de ces actions et solutions.
5. Formuler des recommandations au Comité consultatif.

Proposition aux fins de validation et de recommandation :

Tenant compte des commentaires transmis par les membres du Comité consultatif, l'Équipe de coordination propose ce qui suit :

Objectifs spécifiques au groupe de travail – thème 1 : Éducation, sensibilisation et prévention

Basés sur la définition du thème, les objectifs spécifiques sont :

1. Proposer des activités et initiatives visant à favoriser et à instaurer le développement d'une culture de respect.
2. Proposer des activités et des initiatives visant à faire de la sensibilisation et de la prévention. Pour ce faire, être en lien avec le Comité sans oui, c'est non ainsi que le Comité de santé, sécurité et prévention.
3. Proposer des programmes d'éducation, de sensibilisation et de prévention et impliquer les différentes parties prenantes de la communauté universitaire dans la création de ces programmes. Ces programmes porteront entre autres sur les thèmes suivants : ce que sont les agressions sexuelles (formes, contextes, croyances populaires, mythes et préjugés), consentement, rôle et responsabilités des membres de la communauté universitaire, témoins actifs, sensibilisation aux égalités et inégalités de genre, enjeux liés à certains groupes.
4. Examiner la possibilité de rendre une formation obligatoire pour toute la communauté universitaire (quoi-comment-quand).
5. Proposer un mécanisme visant à informer la communauté universitaire de la politique et des services disponibles pour les victimes.

Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). Ces propositions tiendront compte des réalités vécues par l'ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d'études, catégories d'emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelles et ethnique, besoins spéciaux en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, etc.).

Objectifs spécifiques au groupe de travail – thème 2 : Accompagnement et intervention

Basés sur la définition du thème, les objectifs spécifiques sont :

1. Répertorier les mécanismes d'accompagnement et d'intervention actuels et les bonifier au besoin en se basant sur les meilleures pratiques (types d'accompagnement possibles ; types et niveaux d'intervention possibles).
2. Proposer des mécanismes de suivi confidentiels pour documenter le nombre de victimes d'agression sexuelle au sein de la communauté universitaire.
3. Identifier les ressources disponibles au sein des organismes de santé et de services sociaux, au sein des organismes communautaires tels que le CALAS Outaouais, le CALACS des Laurentides et au sein des services policiers, et ce, pour Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme. Ces ressources doivent s'adresser autant aux femmes qu'aux hommes. Ces ressources doivent aussi être disponibles pour accompagner et intervenir auprès des victimes.
4. Schématiser les ressources externes et internes disponibles qui identifient les acteurs-clés que ce soit avant le dépôt d'une plainte (informelle) ou lors du dépôt officiel d'une plainte (formelle).
5. Proposer des mécanismes de soutien aux victimes, et ce, à toutes les étapes du processus afin que les personnes ressources soient facilement accessibles et bien formées pour recevoir les plaintes.
6. Identifier le meilleur service ou unité pour la réception des plaintes et en identifier les processus d'accompagnement d'une personne ayant signalé une situation ou déposé une plainte, et ce, à toutes les étapes du processus (plainte informelle et plainte formelle).
7. Proposer une manière de faire connaître le processus de plainte (informelle et formelle) à la communauté universitaire ainsi que les ressources disponibles.
8. Proposer un programme de formation aux accompagnateurs et aux intervenants de l'UQO (écoute active, confiance, attitude d'ouverture, empathie, etc.).

Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). Ces propositions tiendront compte des réalités vécues par l'ensemble de la communauté

universitaire dans sa diversité (cycles d'études, catégories d'emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelles et ethnique, besoins spéciaux en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, etc.).

Objectifs spécifiques au groupe de travail – thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité

Basés sur la définition du thème, les objectifs spécifiques sont :

1. Proposer des actions/solutions/mesures spécifiques et adaptées à l'ensemble des personnes suivantes, reconnaissant que ces personnes vivent des situations particulières en matière de violences sexuelles :
 - Étudiantes étrangères, étudiants étrangers ;
 - Membres des Premières Nations, Métis et Inuit ;
 - Personnes racisées, membres d'une minorité visible, culturelle ou ethnique ;
 - Personnes à mobilité réduite, personnes en situation de handicap ;
 - Personnes issues de l'immigration ;
 - Personnes s'associant ou associées à une minorité de genre : personnes trans, non binaires, gays, lesbiennes, bisexuelles, bisexuels, bi-spirituelles, bi-spirituels, pansexuelles, pansexuels, allosexuelles, allosexuels, asexuelles ou asexuels.

Ces propositions porteront sur l'éducation, la sensibilisation, la prévention, l'accompagnement, l'intervention, les politiques et règlements (processus de plainte) et la sécurité des personnes. Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme).

Objectifs spécifiques au groupe de travail – thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)

Basés sur la définition du thème, les objectifs spécifiques sont :

1. Recenser les politiques et autres outils en découlant (chartes de responsabilités, codes de conduite, protocoles d'intervention, arbres de décision, etc.) existants dans d'autres universités et dégager les meilleures pratiques.
2. Proposer des modifications aux politiques et règlements actuels de l'UQO en vue de sensibiliser, de prévenir et d'intervenir en matière de violences sexuelles, tout en tenant compte que l'UQO a des obligations

légal en matière de gestion et devra respecter les dispositions de la Loi-cadre à venir du Gouvernement du Québec en cette matière.

3. Proposer un processus de plainte, informelle et formelle, clair, facile à comprendre, et indiquant qui est responsable dans chacune des étapes du processus : responsable de la surveillance du processus, responsable de l'enquête, personnes qui accompagnent les parties d'intérêts, etc.
4. Proposer des définitions de chacun des concepts : violences sexuelles (bonification de la définition proposée par le Comité consultatif) et ses formes (harcèlement sexuel, attentions sexuelles non désirées, coercition, etc.), consentement, gestes répréhensibles, rôle et responsabilités des différentes parties d'intérêts, ce qu'est une plainte informelle, ce qu'est une plainte formelle, etc.
5. Proposer des mesures d'accommodements pour permettre aux personnes de poursuivre leurs études ou d'effectuer leur travail (plainte informelle et plainte formelle).
6. Proposer un mécanisme qui sanctionne les gestes commis (gradation selon la gravité des gestes posés).
7. Impliquer la communauté universitaire dans le processus de révision (consultation, validation ou autres).
8. Proposer des mécanismes pour expliquer, diffuser et rendre accessibles en tout temps (sur le campus ou en dehors du campus) le contenu et les objectifs de ces politiques et du processus de plainte qui en découlera (plainte informelle et plainte formelle).
9. Proposer un mécanisme de révision régulière de la politique et de ses outils afin de l'améliorer en fonction des apprentissages faits et des besoins émergents.

Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). Ces propositions tiendront compte des réalités vécues par l'ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d'études, catégories d'emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelles et ethnique, besoins spéciaux en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, etc.).

Objectifs spécifiques au groupe de travail – thème 5 : Sécurité des personnes

Basés sur la définition du thème, les objectifs spécifiques sont :

1. Consulter la communauté universitaire pour déterminer les besoins en matière de sécurité des personnes.
2. Identifier les zones à risques.
3. Se pencher sur les incidents pouvant avoir eu lieu lors d'activités organisées ou endossées par l'UQO, dans ses espaces ou hors campus (compétitions sportives, colloques, activités liées à la mission de l'UQO, etc.).
4. Proposer des mécanismes et des services qui assurent la sécurité des personnes qui étudient et qui travaillent à l'UQO, que ce soit dans le cadre d'activités sur le campus, lors d'activités hors campus ou lors d'activités endossées par l'UQO et tenues par des groupes externes. Ces mécanismes doivent inclure les personnes affiliées à l'UQO (ex. ÉNAP), les personnes qui travaillent pour les entreprises de service de l'UQO et les personnes externes qui utilisent les services de l'UQO. Ces mécanismes doivent renforcer le sentiment de protection et de sécurité des personnes dans les locaux, les résidences, les stationnements, les rues environnantes. Ces mécanismes pourraient comprendre un service de raccompagnement en soirée, les fins de semaine. Ces mécanismes pourront aussi se pencher sur les services offerts aux victimes.
5. Proposer des initiatives pour rendre les campus plus sécuritaires et accueillants dans le souci de la reconnaissance et du respect de la diversité des membres de sa communauté universitaire.

Ces propositions devront aussi tenir compte des réalités vécues au sein des établissements de l'UQO (Gatineau, Ripon et Saint-Jérôme). Ces propositions tiendront compte des réalités vécues par l'ensemble de la communauté universitaire dans sa diversité (cycles d'études, catégories d'emploi, diversité de genre, orientation sexuelle, diversité culturelles et ethnique, besoins spéciaux en raison d'un handicap ou d'un problème de santé, etc.).

5.2 Composition des groupes de travail et lancement de l'appel de candidatures

Objectifs visés pour ce point : Valider la composition des groupes de travail. Recommander la composition des groupes et pourvoir aux postes vacants en lançant un appel de candidatures auprès de la communauté universitaire et, selon le cas, à l'externe.

Mise en contexte :

Démarche réalisée : Une question à l'étude a été soumise au Comité consultatif. Un avis d'intérêt a été manifesté de la part des membres.

Mandat des groupes de travail : Les groupes de travail doivent travailler sur des thèmes précis ayant été identifiés par le Comité consultatif.

Thème : C'est un sujet sur lequel porte une réflexion et autour duquel s'organise une action. Ce thème sera traité par un groupe de travail.

Représentativité et diversité : Dans l'établissement des groupes de travail, un souci de représentativité et de diversité sera observé.

Taille de groupes de travail¹ : Afin d'assurer l'efficacité et l'efficience des travaux des groupes de travail, la taille doit se situer à six membres par groupe de travail.

Membres ayant manifesté un intérêt :

Le tableau suivant résume les membres intéressés à siéger à un groupe de travail.

- Thème 1 : Éducation, sensibilisation et prévention
- Thème 2 : Accompagnement et intervention
- Thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité
- Thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)
- Thème 5 : Sécurité des personnes

¹ Certains auteurs tels que Roger Mucchielli (2012, *Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective*), pour assurer l'efficacité d'un groupe de travail, la taille idéale devrait se situer entre cinq et six membres.

Membres intéressés	Groupe – thème 1	Groupe – thème 2	Groupe – thème 3	Groupe – thème 4	Groupe – thème 5
Baril, Karine Professeure	✓				
Béland, Catherine Chargée de cours	✓	✓			
Benoît, Monique Professeure			✓		
Bertrand, Mélanie Soutien					✓
Bonenfant-Thomas, Yann Administratif				✓	
Bossé, Jessie Étudiante	✓				
Clairet, Laetitia Étudiante	✓	✓			
Clennett-Sirois, Laurence Chargée de cours				✓	
Demers, Stéphanie Professeure				✓	✓
Gauthier, Marie-Hélène Administratif	✓			✓	✓
La France-Moreau, Valérie Étudiante	✓	✓		✓	
Lambert, Annick Professeure					✓
Provencher, Mithra Professionnel	✓				
Villeneuve, Lucie Cadre				✓	✓
Zid, Rim Chargée de cours	✓				

Les membres sont invités à manifester leur intérêt à Roxanne Constantineau d'ici la prochaine séance du Comité consultatif.

Proposition aux fins de validation et de recommandation :

Tenant compte des intérêts manifestés par les membres du Comité consultatif et du souci de représentativité et de diversité à observer, la composition des groupes de travail est établie comme suit :

Groupe de travail – thème 1 : Éducation, sensibilisation et prévention

-
-
-

-
-
-

Groupe de travail – thème 2 : Accompagnement et intervention

-
-
-
-
-
-

Groupe de travail – thème 3 : Communauté universitaire dans sa diversité

-
-
-
-
-
-

Groupe de travail – thème 4 : Politiques et règlements (processus de plainte)

-
-
-
-
-
-

Groupe de travail – thème 5 : Sécurité des personnes

-
-
-
-
-
-